



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 39/91

Concerne : Demande d'un crédit de Fr. 160'000.-- pour permettre l'établissement d'un cadastre souterrain des conduites d'eau potable et des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires avec leurs accessoires.

Municipal responsable : Hans-Rudolf KAPPELER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

La Municipalité soumet à votre approbation la demande de crédit concernant l'établissement d'un cadastre souterrain sur l'ensemble du territoire de la Commune, pour les conduites d'eau sous pression, et pour les canalisations d'eaux usées et d'eaux claires avec leurs accessoires, tels que vannes, concessions, fosses et regards de visite, etc....

Le Bureau Grellet et Nickl à Nyon a été mandaté par la Municipalité pour établir le coût du projet qui est estimé à Fr. 156'000.-- sur la base des critères de la norme SIA no 103.

DESCRIPTION

L'élaboration d'un cadastre souterrain pour les conduites d'eau potable, ainsi que pour les canalisations d'eaux usées et d'eaux claires avec leurs accessoires (vannes, concessions, regards de visite) doit se réaliser en deux phases distinctes :

- 1) Mise en place d'un canevas définitif de points polygones.
- 2) Relevé des ouvrages visibles ainsi que figuration des conduites et canalisations à diverses échelles.

SUBVENTION

Une grande partie des frais de géomètre seront remboursés par la direction du cadastre étant donné que ces éléments sont définitifs et valables pour la mensuration cadastrale. Le moment venu, la Municipalité devra en faire la demande à Lausanne pour motiver le programme des mensurations.

COU

Prestations géométriques

- Travail de base avec reconnaissance sur place et matérialisation des points	Fr. 6'000.--
- Mensuration et calcul des coordonnées	Fr. 44'200.--
- Ajustage en vue des reports sur plans existants	Fr. 6'800.--
- Divers et imprévus	Fr. <u>4'000.--</u>
TOTAL	Fr. 61'000.-- =====

CADASTRE SOUTERRAIN

Partant de la base géométrique, il sera possible de relever les ouvrages visibles et d'en fixer leurs coordonnées. Nous proposons le travail suivant :

- Figuration des conduites et canalisations à des échelles 1:250 dans les zones à forte occupation et à des échelles variables 1:500 et 1:1000 pour les secteurs extérieurs. Les différentes conduites seront indiquées pour plus de clarté en couleur. Le dessin des plans se basera sur les documents existants qui seront à agrandir en fonction de l'échelle désirée, le format et la découpe correspondront à la future mensuration numérique.
- De plus, nous pensons qu'il est très utile de confectionner un cahier pour les regards et fosses existants. Lesdits auront un plan synoptique indiquant les coordonnées avec niveau couvercle et fond, les différentes arrivées, dimensions des tuyaux, etc. Ce cahier a également l'avantage de ne pas trop charger les indications sur les plans, de plus, il peut être facilement mis à jour.
- L'estimation des honoraires doit être faite sur la base du temps consacré à ces travaux. Le tarif SIA No 103, appliqué par le Département des travaux publics, donne un prix à l'heure pour les catégories professionnelles intervenant comme suit :

Cat. C - Ingénieur EPF ou technicien ETS expérimenté	Fr. 110.--
Cat. D - Ingénieur technicien ETS	Fr. 90.--
Cat. E - Dessinateur expérimenté	Fr. 75.--
Cat. F - Dessinateur et aide permanent expérimenté	Fr. 60.--
Cat. G - Personnel technique auxiliaire	Fr. 50.--

Compte tenu de ce tarif et en évaluant le temps sur une période de 12 mois, nous estimons une réserve de budget de Fr. 86'000.--

FRAIS DE REPRODUCTION ET DEBOURS

La reproduction en couleur des plans sera livrée en deux exemplaires et nécessitera l'intervention d'une maison spécialisée, ce qui occasionnera au total des frais de l'ordre de
Divers et imprévus

Fr. 9'000.--
Fr. 4'000.--

COU TOTAL Fr. 160'000.--
=====

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal No 39/91 concernant l'élaboration d'un cadastre souterrain pour les conduites d'eau potable et les canalisations d'eaux usées et d'eaux claires avec leurs accessoires,
- lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1 / d'adopter le préavis No 39/91 concernant la demande d'un crédit de Fr. 160'000.--,
- 2 / d'accorder un crédit de Fr. 160'000.-- pour cet élaboration,
- 3 / de porter la somme de Fr. 80'000.-- au débit du fonds alimenté par les taxes affectées au service des eaux,
- 4 / de porter la somme de Fr. 80'000.-- au débit du compte "Avances pour financements spéciaux" destiné à financer les investissements relatifs aux canalisations d'eaux usées et d'eaux claires,
- 5 / de financer cette opération selon l'autorisation de la Commission des Finances, conformément aux dispositions de l'article 17, lettre h) du Règlement du Conseil Communal,
- 6 / d'autoriser la Municipalité à mandater un bureau de géomètre pour l'élaboration de ce cadastre,
- 7 / de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de Fr. 2'000.-- au titre de frais de mise à jour et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 29 avril 1991 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

J.-P. Frutiger



Le secrétaire

A. Badel